SWICA

Assurances de capital

Des solutions fiables pour la garantie financière du niveau de vie

Sécurité et protection en cas de maladie et d'accident

Parfois, le destin frappe durement. Afin que les difficultés financières ne viennent pas s'ajouter à la souffrance humaine, une solution d'assurance fiable s'impose. Protégez-vous et toute votre famille contre les conséquences financières d'un décès ou d'une invalidité suite à une maladie ou à un accident.

Assurance de capital risque MDI

Invalidité causée par la maladie: un risque méconnu

En entendant le mot invalidité, on pense généralement à un accident, alors qu'elle est huit fois plus fréquemment imputable à une maladie. Il peut en résulter des frais élevés pour une aide extérieure, des moyens auxiliaires coûteux ou des aménagements du logement.

Protégez-vous, ainsi que votre famille

Suivant la situation personnelle, les prestations des assurances sociales ne suffisent pas à couvrir les frais fixes en cas de salaire réduit. Garantissez le maintien de votre train de vie habituel sur le plan financier en souscrivant une assurance de capital risque adaptée. La structure tarifaire de notre assurance de capital risque permet en grande partie de fixer individuellement le montant de la prestation de prévoyance. Nous nous ferons un plaisir de vous présenter des solutions correspondant à vos besoins.

Aperçu des prestations MDI

- Des prestations en capital de 10 000 à 300 000 francs en cas de décès ou d'invalidité suite à une maladie
- Des sommes d'assurance au choix, par paliers de 10 000 francs
- Des assurances décès et invalidité séparées ou combinées
- Un capital AI à partir d'un taux d'invalidité de 40 %
- Le versement de la totalité du capital assuré à partir d'un taux d'invalidité de 70 %
- La libération du paiement des primes en cas d'invalidité
- Des prestations versées indépendamment d'autres assurances

Assurance de capital ADI

Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident

Les accidents surviennent sans crier gare et bouleversent la vie des personnes concernées et de leur famille. Les innombrables activités de loisirs recèlent de nombreux dangers. Les accidents les plus fréquents surviennent à la maison et au jardin, sur les terrains de football ou sur les pistes de ski.

Gros frais à la clé

Les conséquences de ces accidents peuvent être graves. La victime peut devenir dépendante, à vie, d'une aide extérieure et requérir des moyens auxiliaires coûteux, voire de gros travaux d'aménagement du logement.

Aperçu des prestations ADI

- Des prestations en capital de 10 000 à 300 000 francs en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident
- Des sommes d'assurance au choix, par paliers de 10 000 francs
- Des assurances décès et invalidité séparées ou combinées
- Des versements progressifs, adaptés au taux d'invalidité
- Des prestations versées indépendamment d'autres assurances

949f / online / 8.2026

SWICA

À votre service 365 jours par an, 24 heures sur 24
T: +41 58 800 99 33 | swica.ch